

Charte du vendeur à l'exposition Fana'briques 2020

Nous proposons à des vendeurs spécialisés Lego de vendre leurs produits aux conditions suivantes :

L'emplacement :

Les magasins seront disposés dans un hall d'exposition avant la sortie de l'exposition. Il est proposé au vendeur un module au sol de 2 mètres de long sur 2,3 mètres de profondeur. Chaque module propose 1 côté accessible par les clients sur les 4 qui le composent. Le vendeur peut demander une ou deux tables par module. L'emplacement est déterminé et disposé sur la plan par Fanabriques. Le vendeur dispose de l'espace à l'intérieur du module comme il l'entend. Il ne dispose que de l'espace réservé (à savoir le nb de modules) pour s'installer, circuler, vendre, stocker, etc... Il s'engage à ne pas empiéter sur l'espace non compris dans le module. Le vendeur agence son espace comme il l'entend avec le mobilier de son choix qu'il aura emmené. La réservation du nombre de modules se fait par le biais son inscription internet. Fanabriques se réserve le droit de ne pas accepter un vendeur ou de proposer un nombre de modules inférieur à celui réservé sans avoir à justifier la raison.

Les ventes :

Sont autorisés à la vente tous les produits LEGO (uniquement des produits LEGO) neufs ou occasions. Le vendeur a la possibilité de vendre des produits neufs qui n'ont pas été commercialisés par LEGO en 2019 et/ou 2020. Les produits commercialisés en 2019 et/ou 2020 sont vendus par le magasin officiel. Les articles vendus sont propres et en bon état. Les sets officiels Lego doivent être complets ou posséder une étiquette indiquant les pièces manquantes ou remplacées par une autre couleur. Le vendeur ne pourra proposer la gravure des briques (sauf minifig). Le vendeur gère sa vente et sa caisse et fixe ses prix. Horaires d'ouverture des magasins :
21 Mars : de 10h00 à 18h00 - 22 Mars : de 9h00 à 17h00
Il s'engage à ouvrir son magasin dans ces horaires. Il s'interdit de vendre en-dehors de ces horaires.

Repas :

Le vendeur et ses accompagnateurs ont accès au restaurant des exposants. La réservation et la consultation des tarifs se fait par le biais son inscription internet.

Hébergement :

L'organisateur ne gère pas cette option.

Gardiennage, sécurité, taxes :

Le vendeur assure la sécurité de son stand que ce soit en journée ou la nuit. Il est seul responsable en cas de vol ou de détérioration avant, après, et pendant tout le temps de sa présence dans le hall. Le vendeur est seul responsable du paiement des taxes, frais, TVA liés à ses ventes.

Option Artiste :

Un artiste souhaitant vendre ses œuvres peut réserver un ou plusieurs modules. S'il choisi cette option, il s'engage à :

- ne vendre que des œuvres ayant un sens artistique et représentant du lego (photos, cartes postales, tableaux, dessins, livres, bijoux, céramique, sculpture, etc).

Il ne pourra pas vendre :

- des œuvres ne représentant ni de contenant des objets lego,
- des briques, minifigs, pièces, sets officiels neufs ou occasion, moc, pièces gravées ou imprimées ou tout autre objet lego relevant du domaine des vendeurs non artistes.

S'il souscrit à ces conditions, il bénéficie d'une réduction de 50% du prix du module. Toutes les autres conditions du statut vendeur sont inchangées.

Conditions financières :

L'emplacement est facturé par Fanabriques au vendeur au prix de 250 € le module.

L'emplacement est payable sur place en espèces le jour de l'installation avant l'installation ou par virement avant le 15 Mars.

Le 20 Janvier 2020, chaque vendeur sera informé de la validation de sa participation.

Il versera alors des Arrhes de 150 € avant le 31 Janvier 2020 pour confirmer la réservation.

(Par virement : IBAN : FR76 1470 7501 8070 1954 7074 072 BIC : CCBPFRPPMTZ)

La validation de cette charte par le vendeur vaut acceptation de tous les points du document.